

SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15

1000 Bruxelles

Tél. 02 230 81 82

Fax 02 230 80 06

SIEGE D'ANVERS

Van der Swoepstraat 3 bus 44

2000 Antwerpen

Tél. 03 216 28 90

Fax 03 238 86 65

Bureau régional:

Hainaut

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: 45 rue du Roulin

6061 Pontificques/s/Sambre

PROPRIETAIRE:

Adresse:

DEMANDEUR:

Adresse:

INSTALLATEUR:

Adresse:

DIA ou CI:

B 075147930

FAN: _____

Réf.: _____

Compteur n°: _____

Index: _____

Date du contrôle: 03/05/2011 Type de contrôle: examen de conformité visite de contrôle suivant:

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation; Type locaux: Habitation

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement: Tension 2x230 V

Protection raccordement 40 A

Câble aliment, tableau, princ.: 4 x 10 mm²

Inter. gén.: type 40A/0,3A

Type électrode de terre: boucle - barres piquets - conducteur horizontal

Schéma: TT

Nombre de tableaux: 2 ; Nombre de circuits term.: 15 ; RA: 13 Ohm; RI tot 1,6 MOhm

Facteurs d'influences externes:

DESCRIPTION:

Voir schémas unifilaire et de situation

Visite suite au rapport BTV n°: 45/1004 et 106

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: NEANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

vu le:

le responsable du distributeur

nom:

signature:

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

- CONCLUSION 1 L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 03/05/2016 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
- 2 L'installation n'est pas conforme.
- 3 L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le:

L'AGENT-VISITEUR
n° + nom + signature

Le directeur,